Autre

MS 137

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

157. relatif au classement du château d'Arare.

du 5 mars 1957

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la loi sur la conservation des monuments et la protection des sites, du 19 juin 1920;

vu le règlement d'application de la dite loi, du 25 avril 1921;

vu le préavis de la commission plénière pour la conservation des monuments et la protection des sites, en date du 27 juin 1956, demandant le classement du bâtiment sis sur la parcelle 4034, feuille 7 de la commune de Plan-les-Ouates, soit le bâtiment dit du château d'Arare et du pavillon d'entrée jouxtant les communs du dit château;

vu l'avis adressé au propriétaire intéressé en date du 30 octobre 1956 et à lui régulièrement notifié en conformité de l'article 8 du règlement d'application susvisé;

vu le procès-verbal dressé en date du 12 novembre 1956 par le président de la sous-commission de classement, aux termes duquel le propriétaire du bâtiment et de la parcelle désignés ci-dessus, comparant en personne, déclarait être d'accord sur le classement proposé par la commission plénière pour la conservation des monuments et la protection des sites;

considérant qu'il convient, en conséquence, de classer les bâtiments visés ci-dessus en raison de leur intérêt historique et esthétique et de leur caractère architectural,

ARRÊTE:

La parcelle 4034, feuille 7, du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates, pour partie et selon plan, et les bâtiments dits du château d'Arare et le pavillon jouxtant les communs sis sur la dite partie de la parcelle précitée sont classés au sens de la loi du 19 juin 1920, d'entrée.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Sautier 2 ex.
Archives 1 ex.

CONSEIL D'ETAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

F. Ombet

2. 16 - 20 000 - I. 57

137

23559 529

PLAN-LES-OUATES

CLASSEMENT DU CHÂTEAU D'ARARE

PARCELLE 4034 FEUILLE 7

ÉCHELLE 1 : 2500

LÉGENDE

PARTIE CLASSÉE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE 5 MARS 1957

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS - SERVICE D'URBANISME
LE 26.7.1956

